

Résolution assainissement durable de la FAR

La conférence des présidents de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) approuve la résolution suivante:

1. **Nous soutenons le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction dès 60 ans avec la Fondation FAR.**
2. **Nous sommes prêts à supporter à l'avenir également une très lourde charge financière au niveau actuel pour financer le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction au sein de la Fondation FAR.**
 - Au cours des 15 dernières années, la Fondation FAR a financé la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction pour plus de 18'000 personnes.
 - Les rentes transitoires octroyées sont sensiblement supérieures aux rentes ordinaires versées par l'Etat dès 65 ans.
 - C'est seulement en 2016 que les cotisations ont été relevées à 7% de la masse salariale déterminante. Les employeurs en supportent une part de 5,5%, très élevée également par rapport aux autres branches.
3. **La Fondation FAR doit définir et appliquer les mesures d'assainissement**
 - Nous exigeons aussi des représentants des travailleurs au Conseil de fondation FAR qu'ils assument leurs obligations et leurs compétences. Les mesures demandées avec insistance par la surveillance des fondations doivent être décidées immédiatement.
 - La Fondation FAR doit être assainie du côté des prestations, vu que les dernières mesures d'assainissement ont été opérées exclusivement par le biais des cotisations.
 - Les représentants des employeurs au Conseil de fondation FAR ont du reste déjà proposé plusieurs possibilités envisageables en vue d'une retraite anticipée dès 60 ans.
 - Tout nouveau retard pour appliquer les mesures d'assainissement accroît le découvert.
4. **La FAR n'est pas un jouet de la politique syndicale**

Nous demandons aux représentants des travailleurs au Conseil de fondation FAR de ne pas abuser plus longtemps du système de retraite anticipée comme jouet de la politique syndicale, pratique mettant délibérément en péril le financement de la retraite de quelque 1500 collaborateurs qui chaque année se retirent plus tôt de la vie active.
5. **Nous nous opposons catégoriquement à toute tentative** des représentants des travailleurs au Conseil de fondation visant à forcer **une association déloyale entre la CCT RA et la CN par un blocage délibéré de mesures d'assainissement à la Fondation FAR**, procédé compromettant également les négociations en vue de la Convention nationale 2019.

Berne le 11 avril 2018